



Peyrolles-info

93

Le verre de l'amitié aura lieu comme d'habitude le dernier samedi du mois de juillet:

samedi 28 juillet à partir de 18h

place de la mairie

Vous êtes tous les bienvenus.

**Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie:
mardi et jeudi de 10h à 16h30**

Élections législatives résultats du second tour à Peyrolles

Électeurs inscrits : 44
Votants : 28 (64 %)
Suffrages exprimés : 26 (59 %)

	Voix	%
William Dumas (Parti socialiste)	20	77
Sybil Vergnes (Front national)	6	23

Conseil municipal du 7 juin 2012

Étaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON.

Pas de pouvoirs.

Secrétaire de séance : Aurélie Roux

La séance est ouverte à 18h,

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Le troisième point à l'ordre du jour : « pose de compteurs d'eau et demande de subvention » est reporté car les devis ne sont pas encore parvenus en mairie.

1. RÉ IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT.

Le maire rappelle au conseil municipal que l'emploi durant quelques semaines d'un stagiaire a permis la fabrication de deux portillons pour le logement communal de la mairie.

Le montant des fournitures pour ces portillons s'élève à 153,58 € TTC, et devrait être imputé en section d'investissement.

Accord unanime du conseil

2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE VOIRIE.

Le maire informe le conseil municipal de la consultation pour les travaux de voirie :

- goudronnage sur Chemin du Mas, Chemin de Valescure et Chemin du Rieu,
- reprofilage sur la piste DFCI du Rieu,
- nettoyage des bas-côtés Chemin de la Valmy,

Tel que voté au budget prévisionnel 2012 opération 41.

Trois entreprises ont été contactées : Bourrely, Cabrit et Giraud.

L'entreprise Bourrely nous a envoyé un fax de remerciement sans devis.

L'entreprise Giraud n'a pas répondu.

Seule l'entreprise Cabrit a répondu pour un montant de 22 036 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Cabrit

3. RAPPORT PRIX QUALITÉ SERVICE ADDUCTION D'EAU POTABLE 2011

Le maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2011 de la commune et rappelle qu'il a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal le 29 mai dernier. Ce nouveau document doit maintenant être fait chaque année, il est à la disposition des habitants à la Mairie.

Le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil

Questions diverses

- *Un pétitionnaire pour un permis de construire a été rencontré sur son terrain en contre-bas d'une voirie communale. Un enrochement serait nécessaire pour soutenir la dite voirie. Un géomètre devra exécuter un bornage pour savoir qui de la commune ou du propriétaire doit réaliser les travaux.*
- *Le maire présente au conseil municipal un devis pour la restauration de murs en pierres sèches à proximité du bâtiment communal de La Planque. Le devis semble très élevé.*

Le maire propose au conseil municipal d'embaucher, par un contrat à durée déterminée, un professionnel qui pourrait réaliser les travaux. Le conseil municipal approuve cette solution et

3

demande au maire un prix au m de pierres bâties.

- *Suite aux différents sinistres subits par la commune, l'assurance a remboursé avec une forte franchise. Le maire a demandé à l'assureur une proposition de nouveau contrat. Monsieur PAULIN se propose d'examiner ces nouvelles propositions de contrats avec une franchise moindre ou sans franchise.*

La séance est levée à 19h30

Prochain conseil le 14 juin à 18h30.

Conseil municipal du 14 juin 2012

Etaient présents : François ABBOU, Pierre DELEUZE, Pierre HENON, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents : Dorothee Givone, Bernard Bordarier.

Pouvoir de Bernard Bordarier à François Abbou.

Secrétaire de séance: Aurélie Roux.

La séance est ouverte à 18h30

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. CHOIX ENTREPRISE ENTRETIEN ANNUEL CHAUDIÈRES À GAZ.

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 février dernier, demandant un contrat d'entretien à l'entreprise Geoffray retenue pour la pose des chaudières ELM Leblanc. Cet entretien, obligatoire, n'avait jamais été mis en place par les locataires.

L'entreprise Geoffray ne réalise pas cette prestation.

Trois chaudières se trouvent dans les logements locatifs et une à la mairie. Une consultation a été organisée auprès de trois entreprises d'Alès : ServiPlus, Gal Bruno et Gaz Service.

ServiPlus a envoyé par mail un devis pour les quatre chaudières de 143 € HT par chaudière soit un montant annuel TTC de 630,06 €.

Gal Bruno n'intervient pas sur les chaudières ELM Leblanc.

Gaz Service est venu sur site afin d'établir une vérification sur la qualité des installations et le bon fonctionnement des chaudières, et propose quatre contrats à 111,87 € HT. Soit un montant annuel TTC de 492,89 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise Gaz Service pour son sérieux et étant le moins disant, pour un montant annuel TTC de 492,89 €,
- de mandater le maire pour signer tout document affairant à ces contrats,
- de refacturer aux locataires le montant de cet entretien.

2. CHOIX DES TRAVAUX À RÉALISER À LA PLANQUE

Pour la peinture trois entreprises ont été consultées. Une seule a répondu, l'entreprise Rossel pour un montant de 4 670 € TTC et divers travaux de réparation dus par l'ancienne locataire pour un montant de 989 € TTC.

Un devis estimatif a été établi pour la réfection du sol de la salle principale et de la salle d'eau contiguë pour un montant de 5 633 € TTC. Une consultation sera réalisée si les travaux sont décidés.

Le conseil se demande si il ne serait pas préférable de partager ce très grand appartement de 6 pièces en deux trois pièces comme il était à l'origine. Le Maire est mandaté pour étudier les conditions de cette transformation.

D'autre part, plusieurs murs en pierres sèches aux abords immédiats de La Planque doivent être réparés. Un devis estimatif a été réalisé pour un montant de 7 672 € HT.

Le maire présente au conseil municipal la possibilité d'embaucher une personne ayant travaillé dans le cadre du projet Ressource en Eau actuellement spécialiste des murs en pierres sèches ce qui nécessite une délibération spécifique.

3. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Il sera chargé de la réfection des murs en pierres sèches aux abords de La Planque. La rémunération du candidat s'élèvera à 16 € brut de l'heure.

Accord unanime du Conseil

4. AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DE LA C.C. DE L'AIGOUAL ET DE LA C.C. DE LA VALLÉE BORGNE

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de délibérer sur l'acceptation de cette fusion.

Le Conseil Municipal rappelle que :

- la concertation organisée par Monsieur le Préfet a été succincte. Seules deux réunions ont servi de préalable au nouveau schéma,
- la délibération du Conseil Municipal n°31/2011 du 22 juillet 2011, prise à l'unanimité, sur un projet de Communauté des Vallées des Gardons d'Anduze, n'a même pas fait l'objet d'une quelconque instruction par les services de l'Etat et la SDCI,
- le Premier Ministre avait donné du temps pour trouver des solutions non imposées,
- déplore le manque de démocratie de cette loi sur l'intercommunalité et les pouvoirs exceptionnels donnés aux Préfets.

Le Conseil Municipal vote :

- trois voix pour rejoindre Saint-Jean-Du-Gard faisant partie de la Communauté d'Agglomération d'Alès,
- cinq voix se résignant, acceptent la création d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Aigoual et de la Vallée Borgne plus deux communes Lasalle et Soudorgues selon l'arrêté préfectoral pré cité.

Questions diverses

- ♣ *Une réunion aura lieu le 03 juillet à Saumane pour l'adoption du **projet de Charte du Parc National des Cévennes.***
- ♣ *Constitution du **bureau de vote.***
- ♣ *Le prochain conseil municipal sera fixé le plus rapidement possible après les renseignements pris pour le logement de La Planque.*

La séance est levée à 21h15